



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 54734

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la très vive protestation du monde combattant et en particulier des anciens de d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, devant les hommages rendus dernièrement, en l'honneur des morts en Algérie, à des combattants issu des rangs de l'OAS. Il lui demande de bien vouloir l'informer de sa position face à ces initiatives et de lui communiquer l'ensemble des mesures qu'il entend prendre en conséquence.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la dénomination des rues relève, depuis les lois de décentralisation de 1982, de la compétence exclusive des maires. Ainsi, lorsque la délibération est prise dans le respect des formes et des procédures, l'État ne peut s'opposer au choix d'une municipalité. Sur cette période douloureuse, le ministre déplore, cependant, toutes les initiatives susceptibles de raviver des polémiques ou de heurter les sensibilités des victimes et des témoins, alors que toute son action tend précisément à restaurer la sérénité en promouvant le respect de la vérité historique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54734

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10353

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4043